

Dans sa demande de « réouverture » de carrière, VICAT a écrit :  
« présenter une demande conforme aux anciennes législations »  
ceci sans donner de raisons, ni aucun commentaire. C'est surprenant comme démarche !..

Par ailleurs, VICAT clame haut et fort que l'objectif de ce projet de carrière est de subvenir aux besoins locaux (maxi 150 000 T/an) et aux chantiers exceptionnels, sans les citer.

Concernant les besoins locaux, c'est de la poudre aux yeux. En effet :  
–d'une part, depuis 2011 (date de la fermeture de la carrière de Calypso) il n'a jamais été question de pénurie dans la vallée.  
–D'autre part, il existe actuellement deux projets (enquête publique en cours) d'agrandissement de carrière (Aprin et Martoïa) qui ne semblent pas poser de problèmes, environnementaux, ni pour les populations riveraines.  
Les besoins locaux, s'ils augmentent, seront donc largement couverts.

Par ailleurs, concernant les grands chantiers : d'une part, TELT dit être autosuffisant et n'avoir pas besoin des matériaux de la carrière de Calypso, et d'autre part, les gros investissements en montagne sont en grande partie passés aux oubliettes.

Enfin l'association « Biodiversité sous nos pieds » vient d'obtenir la suspension d'une autorisation portant sur renouvellement et extension d'une carrière dans le massif de l'Oisans. Le juge a considéré qu'il existait un doute sérieux quant à l'existence d'une raison impérative d'intérêt public majeur au sujet des besoins locaux en granulats, et d'autre part le peu d'emplois générés et les distances de transport.

Nous exprimons les mêmes arguments pour dire NON au projet Calypso que nous ne voulons pas pour notre village et ses habitants et pour toute la vallée de la Maurienne.

Par ailleurs, il est constaté un retard permanent dans la mise en ligne des observations envoyées sur le mail de la Préfecture... ce qui porte un préjudice certain à l'information des internautes.

ST MARTIN LA PORTE, le 11 octobre 2021  
Roger ROUCHON